

# Il y a soixante-dix ans : la fin du timbre au type Pétain

**Bertrand SINAIS**

**CONFÉRENCE DU 8 NOVEMBRE 2014**

Tout a commencé en Algérie le 16 mars 1943 avec le dernier jour de validité des timbres au type Pétain. Le général Giraud, sous la pression de Jean Monnet, vient de condamner le régime de Vichy et de décider d'en effacer les signes extérieurs. Les entiers postaux à 80 c et 1,20 F voient les effigies du Maréchal masquées d'un rectangle noir.

Ensuite le décret du 7 août 1944, l'arrêté du 26 septembre 1944 et les notes PO 5 et BC 3 du 3 octobre 1944 annoncent le retrait de 49 timbres à partir du 1er novembre 1944.

Pendant une courte période de transition, les timbres au type Pétain coexistent avec les nouvelles émissions : Arc de triomphe (23 jours du 9 au 31 octobre) et 1,50 F Dulac (du 16 septembre au 31 octobre). À partir du 1er novembre, les lettres avec timbres Pétain sont revêtues de mentions manuscrites ou au tampon « INADMIS » ou « NON ADMIS » de divers modèles, et retournées à leurs expéditeurs ou mises au rebut. Cependant, signe de la confusion ambiante, environ 30 % des lettres litigieuses sont transmises à leurs destinataires avec avoir été revêtues de timbres-taxe.

Le cas des entiers postaux est ensuite évoqué, en particulier les cartes postales à 1,20 F et les cartes lettres pneumatiques à 3 F.

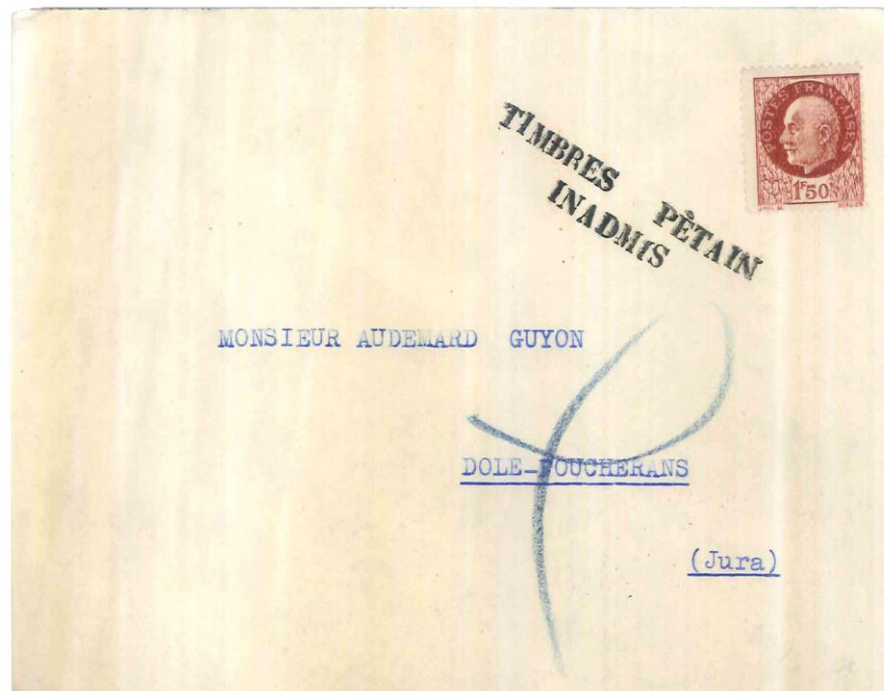
Cependant les poches, échappant au pouvoir républicain restauré (Saint-Nazaire, Royan, La Rochelle...), continuent à utiliser des timbres au type Pétain jusqu'au 8 mai 1945.



Entier postal local de Rennes avec affranchissement composé Pétain et Arc de Triomphe (possible pendant 23 jours, du 9 au 31 octobre 1944).



1er jour de démonétisation : 1er novembre 1944.  
 Lettre avec mention manuscrite au crayon rouge « non admis ».



Lettre avec griffe locale particulièrement explicite :  
 « TIMBRES PÉTAINE INADMIS » en usage seulement dans le Jura.